

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 42410

Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations de la Fédération française des diabétiques. Cette maladie est méconnue, mais a de graves conséquences. Elle souhaiterait qu'une mobilisation nationale soit mise en œuvre et que soit attribuée le label grande cause nationale en 2014 aux actions entreprises. Il lui demande ses intentions dans ce dossier.

Texte de la réponse

L'attribution du label de Grande cause nationale par le Premier ministre permet à des organismes à but non lucratif qui souhaitent organiser des campagnes de communication faisant appel à la générosité publique, d'obtenir des diffusions gratuites auprès des sociétés publiques de radio et de télévision. Un appel à candidature sera lancé auprès des organismes à but non lucratif pour l'attribution du label de Grande cause nationale pour 2014. C'est dans le cadre de cette démarche qu'un acteur de la société civile pourra candidater auprès des services du Premier ministre le moment venu pour présenter un plan d'action permettant de lutter contre cette maladie. Le label de Grande cause nationale pour 2013 a été attribué le 1er mars 2013 au collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », fédéré par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Par cette distinction, le Premier ministre a voulu souligner et encourager la démarche de rassemblement des principales associations et organisations qui luttent contre l'illettrisme.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Gorges

Circonscription: Eure-et-Loir (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42410

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire: Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 novembre 2013</u>, page 11724 Réponse publiée au JO le : <u>3 décembre 2013</u>, page 12605